

CONVENTION D'ACCUEIL EN DEPANNAGE- ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Cette convention d'accueil en dépannage est un avenant au contrat d'accueil avec l'arpeje.

Modalités de l'accueil en dépannage

Toutes les rubriques doivent être renseignées, si l'une doit rester vide, veuillez l'indiquer par ce signe: /.

Elle se fait pour une période de 3 mois maximum. Elle peut être renouvelée dans un délai de 2 semaines avant la fin pour une période de 3 mois supplémentaires maximum. Sans renouvellement ou hors délai, l'accueil prend fin à la date indiquée ci-dessous.

Si le motif de dépannage est le remplacement d'un-e accueillant-e en milieu familial (ci-après AMF) de l'arpeje pour incapacité, le dépannage prend fin dès que son activité reprend.

Pour toute autre situation, les parents doivent annoncer la date de fin du dépannage deux semaines à l'avance par écrit à l'AMF, copie à l'arpeje.

Renseignements relatifs à la famille		
	Parent 1	Parent 2
Nom(s)		
Prénom(s)		
Rue		
NPA Localité		
Téléphones		

Renseignements relatifs à l'AMF	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Adresse	
Téléphones	



Renseignements relatifs à l'enfant	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Etat de santé général	
Allergies / régime alimentaire	
Pédiatre téléphone et adresse	

Liste du matériel nécessaire à l'accueillante, fourni par les parents, pour le dépannage :

.....

.....

Modalités de l'accueil	
Accueil à durée déterminée	Du : _____ Au : _____
Date limite pour le renouvellement	
Motif du dépannage	
Nom de l'AMF ou structure habituelle	
Dates et horaires adaptation si possible	



Fréquentation

Horaires arrondis au ¼ d'heure	Lundi :	<input type="checkbox"/> Déjeuner	<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Goûter	<input type="checkbox"/> Souper
	Mardi :	<input type="checkbox"/> Déjeuner	<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Goûter	<input type="checkbox"/> Souper
	Mercredi :	<input type="checkbox"/> Déjeuner	<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Goûter	<input type="checkbox"/> Souper
	Jedi :	<input type="checkbox"/> Déjeuner	<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Goûter	<input type="checkbox"/> Souper
	Vendredi :	<input type="checkbox"/> Déjeuner	<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Goûter	<input type="checkbox"/> Souper

Précisions:

.....

.....

Autorisations : (Entourer ce qui correspond)

En lien avec le déroulement de la journée :

- Les parents autorisent-ils l'AMF à emmener l'enfant :
 - Dans sa voiture, dans un siège homologué et adapté à son âge Oui Non
 - Chez le médecin ou à l'hôpital selon le degré d'urgence Oui Non
 - A la piscine ou au lac¹ Oui Non
 - En excursion (zoo, musée, bateau, exposition, ...) Oui Non
 - A un spectacle (marionnettes, cinéma, cirque, ...) Oui Non
 - Dans un lieu public (magasin, restaurant, tea-room, ...) Oui Non
 - En visite chez des amis, un-e autre AMF, la famille. Oui Non

Pour les enfants dès 3 ans² :

- L'enfant peut-il regarder la télévision (programme adapté à l'âge selon www.filmage.ch) ? Oui Non
- L'enfant peut-il jouer sur une tablette, console ou ordinateur (en respect des normes PEGI pour l'âge) ? Oui Non

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Lien avec l'enfant	
Téléphone	

Par leur signature, les parents :

- s'engagent à respecter les termes de la présente convention d'accueil
- déclarent avoir lu et approuvé le Cadre général en première partie de la convention et le règlement de l'accueil de jour de l'arpeje.
- s'engagent à respecter le devoir de discrétion vis-à-vis de la famille accueillante et des autres enfants accueillis.

Lieu, date et signature du parent 1

Lieu, date et signature du parent 2

Par la signature ci-après, l'accueillant-e en milieu familial confirme être en accord avec les termes de cette convention d'accueil de dépannage

Lieu, date et signature de l'AMF

Lieu, date et signature de l'adjointe de direction de l'AFJ

Patricia Resende

¹ Les activités particulières telles que les sorties à la piscine/lac, les excursions ou les spectacles sont annoncés à l'avance aux parents par l'AMF.
² Pour des raisons pédagogiques et de qualité d'accueil, il est demandé aux AMF d'éviter ou de limiter au maximum l'usage des écrans pendant les heures d'accueil des enfants.